Plate-forme AMF ADF ARF AVICCA

Internet rapide pour tous

Pour le haut débit mobile et le très haut débit accessibles dans tous les territoires

La demande continue d'augmentation des débits, l'accès au très haut débit, le développement de la mobilité nécessitent une mutation technologique des réseaux qui va s'étendre sur plusieurs années.

De nombreuses collectivités se sont déjà impliquées pour étendre l'accès et l'usage à internet, à la téléphonie mobile, au haut débit. Aujourd'hui, face à ces nouveaux enjeux, elles sont prêtes à prendre leur part d'action, pour l'aménagement de leurs territoires, dans un cadre national adapté et concerté, assorti d'un mécanisme de solidarité nationale.

OBJECTIFS

1 - Répondre à l'exigence de la montée des débits

Les citoyens, les services publics, les entreprises ont besoin d'accéder à des réseaux de plus en plus performants, à des offres de services diversifiées, en fixe comme en situation de mobilité. Chaque nouvelle évolution est gage d'efficacité accrue pour ceux qui peuvent en bénéficier.

Une politique d'aménagement se doit aujourd'hui d'inclure la dimension des communications électroniques pour être réaliste et efficace.

2 Mbits/s, 20 Mbits/s, 100 Mbits/s... La définition du haut débit évolue avec les besoins et les usages. Ceux-ci sont différents pour un particulier ou une entreprise ; ils font intervenir des critères de symétrie (émission et réception des données), de qualité garantie, de sécurité etc.

Les zones les plus denses vont pouvoir basculer directement du haut au très haut débit via la construction de nouveaux réseaux. Le reste du territoire ne doit pas rester en l'état : il faut pouvoir y organiser la « montée en débits » sans attendre un basculement trop différé dans le temps, en améliorant les réseaux existants dans des conditions neutres et transparentes.

2 - Avoir l'ambition d'éviter une nouvelle fracture numérique

Le rôle des technologies de communication dans le développement des territoires et la satisfaction des besoins sociaux d'aujourd'hui n'est plus à démontrer. L'action des opérateurs ciblée sur les seules zones à forte concentration démographique est un constat évident.

Cette situation nécessite que l'ensemble des acteurs publics agissent pour établir, dans les meilleurs délais, un équilibre territorial, au risque sinon d'enfermer durablement une grande partie des territoires à l'écart des développements économiques et sociétaux.

PRINCIPES

3 - Affirmer la vocation des collectivités territoriales à agir

Les collectivités territoriales et leurs groupements doivent pouvoir fixer les objectifs politiques propres à leurs territoires, en termes notamment de couverture, de diversité des offres, de secteurs prioritaires, de performances, et proportionner leurs actions en conséquence.

Afin d'assurer une homogénéité et une première forme de péréquation territoriale, ces actions ne doivent pas être cantonnées aux seules zones non rentables. Elles peuvent utiliser tous les moyens d'action, depuis l'accompagnement neutre des initiatives privées, l'utilisation optimale du domaine public, jusqu'à l'établissement et l'exploitation de réseaux d'initiative publique.

En outre, chaque territoire ayant ses caractéristiques physiques, démographiques, sa dynamique d'acteurs publics et privés, il ne peut y avoir de modèle unique pour l'action publique locale.

Toutes les collectivités territoriales sont fondées à agir, dans le respect de la cohérence des initiatives publiques.

4 - Organiser rapidement la péréquation nationale contre la fracture territoriale

Les territoires les moins denses ont des ressources fiscales faibles qui leur permettent difficilement d'atteindre des objectifs ambitieux de développement. Les handicaps économiques générés par l'absence sur leur territoire du haut et du très haut débit auront pour conséquence d'aggraver encore les déséquilibres.

Les collectivités, malgré leur détermination, ne peuvent optimiser leur action en matière de communications électroniques sans l'intervention incontournable de mécanismes de solidarité nationale. Celles qui se mobilisent doivent ainsi être accompagnées par des mesures fiscales fortement incitatives telles que, par exemple, le recours possible à un fonds de péréquation national.

De plus, les décisions mettant en œuvre ces mesures doivent intervenir rapidement afin d'anticiper la demande inéluctable d'une montée des débits dans tous les territoires.

MOYENS D'ACTION

5 - Connaître les réseaux et les zones de services pour agir durablement

Afin d'optimiser leur action en matière de réseaux de communications électroniques, les collectivités doivent acquérir une visibilité sur les débits réels disponibles, les zones de services des opérateurs ainsi que sur les infrastructures et réseaux existants au sein de leur territoire.

L'accès à ces informations est fondamental pour identifier pertinemment les besoins des populations et des entreprises et dimensionner les actions nécessaires pour apporter aux utilisateurs un service approprié.

6 - Accéder aux réseaux et mutualiser les infrastructures reconnues « essentielles »

Le passage au haut débit s'est principalement effectué sur les réseaux existants en équipant les extrémités de la boucle locale. Pour monter en débit ou passer au très haut débit, il faut maintenant déployer de nouveaux réseaux, par tronçons ou en totalité. Pour permettre cette évolution rapidement, le plus loin possible, en minimisant les coûts, il est indispensable de pouvoir réutiliser les infrastructures reconnues « essentielles » (fourreaux, poteaux, locaux, pylônes…) et de pouvoir déployer la fibre plus près de l'abonné.

Ces accès doivent être régulés du point de vue opérationnel et tarifaire.

7 - Privilégier l'affectation du dividende numérique aux services de communications électroniques

Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique fin 2011 va libérer des fréquences hertziennes dont une partie pourrait être affectée aux services de communications électroniques et en particulier à l'internet mobile, sans toutefois que le développement des télévisions locales en soit freiné.

Dans le cadre des discussions nationales et internationales à venir sur le dividende numérique, les collectivités territoriales demandent que la priorité soit donnée au déploiement des technologies et des services qui privilégient le développement des supports permettant des échanges d'information, un tel choix pouvant accélérer la réduction de la fracture numérique et assurer un développement plus équilibré des territoires.

8 - Développer les usages en donnant la priorité aux critères de couverture territoriale dans l'attribution des licences hertziennes

Il serait utile qu'une concertation ait lieu en amont avec les associations représentatives des collectivités avant d'arrêter les modalités d'attribution des différentes fréquences hertziennes. La définition des services utilisant les fréquences, l'échelle territoriale des attributions, les critères d'attribution, les obligations éventuelles de mutualisation auront des conséquences très importantes pour l'aménagement du territoire.

Dans les critères d'attribution de fréquences, la couverture du territoire doit être absolument prioritaire par rapport au montant financier des licences.

PREPARER L'AVENIR

9 - Se projeter dans le moyen et long terme

L'accès aux infrastructures essentielles et aux fréquences hertziennes, la péréquation des coûts, leurs évolutions, seront déterminants. La régulation locale, les éventuelles séparations fonctionnelles ou structurelles pour l'opérateur historique, les cycles de concentration des acteurs privés, les convergences télécoms/audiovisuel ou fixe/mobile impactent le secteur, et peuvent avoir des effets différenciés sur les territoires.

Un effort de réflexion collective, sur les évolutions à moyen et long terme, dessinant des scénarios d'actions, est à mener pour préparer l'avenir.

10 - Définir des échéances et des priorités

Le développement des réseaux et services de communication électronique doit donc être pensé dans un cadre nouveau pour l'Etat comme pour les collectivités. En effet, l'évolution récente du haut débit, basée sur l'ouverture régulée d'un ancien monopole public, qui avait permis la construction d'un réseau homogène, couvrant l'essentiel du territoire, ne se reproduira pas à l'identique pour le très haut débit.

Il faut rapidement décider des mesures à prendre en choisissant celles qui seront les mieux adaptées pour favoriser la mutualisation et réaliser la construction des nouvelles infrastructures, au moindre coût, partout et pour tous.